

**Bruxelles, le 19 décembre 2024
(OR. en)**

EUCO 50/24

**CO EUR 44
CONCL 6**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion du Conseil européen (19 décembre 2024) – Conclusions

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

Les membres du Conseil européen ont célébré le 50^e anniversaire de la première réunion du Conseil européen.

Le Conseil européen a procédé à un échange de vues avec le président ukrainien.

Le sommet UE-Balkans occidentaux du 18 décembre 2024 constitue une nouvelle impulsion pour le partenariat stratégique entre l'Union européenne et les Balkans occidentaux.

I. UKRAINE

1. Aujourd'hui, plus de 1 000 jours après le début de l'invasion à grande échelle par la Russie, le Conseil européen condamne de nouveau résolument la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation manifeste de la charte des Nations unies, et il réaffirme son soutien constant à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Il réaffirme également l'engagement inébranlable de l'Union européenne de continuer d'apporter à l'Ukraine et à sa population un soutien politique, financier, économique, humanitaire, militaire et diplomatique aussi longtemps qu'il le faudra et aussi intensément que nécessaire. La Russie ne doit pas l'emporter.
2. Le Conseil européen réaffirme son soutien à une paix globale, juste et durable fondée sur les principes de la charte des Nations unies et sur le droit international, conformément aux principes et objectifs clés de la formule de paix ukrainienne, et souligne qu'aucune initiative concernant l'Ukraine ne peut être prise sans l'Ukraine. À cette fin, l'Union européenne et ses États membres poursuivront leurs efforts intensifs de sensibilisation à l'échelle mondiale et participeront aux discussions ayant une incidence sur la sécurité de l'Europe.

3. Le Conseil européen a fait le point sur les travaux réalisés en ce qui concerne la fourniture d'un soutien militaire à l'Ukraine. Afin d'aider l'Ukraine à se défendre efficacement contre l'agression menée par la Russie, le Conseil européen appelle à intensifier d'urgence les efforts, en particulier en ce qui concerne la livraison de systèmes de défense aérienne, de munitions et de missiles ainsi que la fourniture de formations et d'équipements nécessaires aux brigades ukrainiennes. Le Conseil européen souligne qu'il importe d'intensifier les travaux pour appuyer et développer davantage l'industrie ukrainienne de la défense et approfondir sa coopération avec l'industrie de la défense de l'UE. Il rappelle qu'il importe de mettre en œuvre toutes les composantes de l'initiative du G7 intitulée "Prêts à l'Ukraine par l'accélération de l'utilisation des recettes extraordinaires" (initiative ERA), y compris la composante relative aux besoins militaires, et appelle à concrétiser dans les meilleurs délais les décisions prises au titre de la facilité européenne pour la paix. Il appelle également le Conseil à accélérer les travaux visant à renforcer la mission d'assistance militaire de l'UE en soutien à l'Ukraine.
4. Le Conseil européen se félicite de la mise en œuvre de manière résolue de la facilité pour l'Ukraine. En 2024, le total des paiements en faveur de l'Ukraine au titre de la facilité s'élèvera à 16,2 milliards d'euros. En 2025, les décaissements au titre de la facilité devraient atteindre 12,5 milliards d'euros. En outre, le Conseil européen se félicite de la mise en œuvre rapide de l'initiative ERA du G7, d'un montant de 45 milliards d'euros (50 milliards de dollars), visant à répondre aux besoins actuels et à venir de l'Ukraine en matière militaire, budgétaire et de reconstruction. Dans le cadre de cette initiative, l'Union européenne prévoit de commencer les décaissements en janvier, pour un total de 18,1 milliards d'euros en 2025. Tous les aspects juridiques et financiers pertinents continueront d'être examinés.
5. Le Conseil européen rappelle que tout le soutien militaire interviendra dans le plein respect de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et compte tenu des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense.

6. Le Conseil européen condamne fermement la campagne intensifiée et délibérée menée par la Russie contre les infrastructures énergétiques et d'autres infrastructures civiles de l'Ukraine, qui vise à faire du début de l'hiver un instrument de guerre. Il appelle à un accroissement du soutien matériel et à une accélération de sa livraison afin d'aider l'Ukraine à maintenir ses infrastructures électriques en service. Dans ce contexte, le Conseil européen félicite les États membres, notamment les voisins de l'Ukraine, pour leurs exportations d'électricité vers l'Ukraine et souligne la nécessité de continuer à les augmenter. Il appelle également à une intégration plus poussée des systèmes énergétiques de l'Ukraine et de la République de Moldavie avec le réseau énergétique de l'Union à titre prioritaire.
7. Les efforts visant à limiter encore la capacité de la Russie à faire la guerre doivent se poursuivre. Dans ce contexte, le Conseil européen se félicite de l'adoption du 15^e train de sanctions à l'encontre de la Russie, qui comprend des mesures contre la "flotte fantôme". Il renouvelle également son appel à la mise en œuvre pleine et effective des sanctions et à de nouveaux moyens et de nouvelles mesures pour contrecarrer leur contournement, y compris par l'intermédiaire de pays tiers. L'Union européenne reste prête à intensifier la pression sur la Russie, notamment en adoptant de nouvelles sanctions. Sous réserve du droit de l'UE, les avoirs de la Russie devraient rester immobilisés jusqu'à ce que la Russie cesse sa guerre d'agression contre l'Ukraine et l'indemnise des dommages causés par cette guerre.
8. Le Conseil européen condamne fermement le soutien apporté par des pays tiers, et des acteurs et des entités de ces pays, qui permettent à la Russie de poursuivre sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Les transferts d'armes et l'approfondissement de la coopération militaire entre la Russie et la RPDC et l'Iran, ainsi que le déploiement de forces militaires de la RPDC en Russie et leur utilisation sur le champ de bataille contre l'Ukraine, constituent une escalade internationale de la guerre, avec de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil européen demande instamment à tous les pays de cesser immédiatement toute aide directe ou indirecte à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine.

9. L'Union européenne reste résolue à apporter un soutien à la réparation, au rétablissement et à la reconstruction de l'Ukraine, en coordination avec ses partenaires internationaux. La conférence sur la reconstruction de l'Ukraine qu'accueillera l'Italie en juillet 2025 sera importante dans ce contexte. L'Union européenne continuera de travailler en étroite collaboration avec l'Ukraine et de soutenir ses efforts de réforme sur sa trajectoire européenne.

II. MOYEN-ORIENT

10. Le Conseil européen s'est penché sur la situation et les derniers événements survenus au Moyen-Orient. Il rappelle ses précédentes conclusions sur le Moyen-Orient.
11. Le Conseil européen se félicite de l'accord de cessez-le-feu intervenu le 27 novembre 2024 entre Israël et le Liban à la suite des efforts de médiation entrepris en particulier par la France et les États-Unis. Il demande instamment aux parties d'appliquer le cessez-le-feu convenu et appelle à la mise en œuvre intégrale et symétrique de la résolution 1701 du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Conseil européen rappelle dans ce contexte le rôle fondamental de stabilisation que joue la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) dans le sud du Liban. L'Union européenne continuera de soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État libanais ainsi que les efforts déployés par celui-ci en matière de renforcement de l'État, y compris en contribuant au renforcement des forces armées libanaises. Le Conseil européen invite les dirigeants politiques libanais à prendre les mesures nécessaires pour sortir de l'impasse politique et économique, parmi lesquelles l'élection rapide d'un président.

12. Le Conseil européen se déclare vivement préoccupé par les conséquences de la législation israélienne adoptée le 28 octobre 2024 sur la capacité de l'UNRWA à exercer son mandat. Le Conseil européen souligne le rôle essentiel de l'UNRWA, qui fournit un soutien crucial à la population civile tant à Gaza que dans l'ensemble de la région. Il est essentiel de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de l'UNRWA.
13. Le Conseil européen renouvelle son appel à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, à la libération sans condition de tous les otages, à l'amélioration urgente de l'accès de l'aide humanitaire et à la distribution continue de celle-ci à grande échelle dans toute la bande de Gaza, ainsi qu'à une cessation durable des hostilités, conformément à la résolution 2735 du Conseil de sécurité de l'ONU.
14. Le Conseil européen réaffirme l'attachement de l'Union européenne au droit international et à une paix globale, juste et durable fondée sur la solution à deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, qui verrait deux États démocratiques, Israël et la Palestine, coexister dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. L'Union européenne est prête à contribuer à tous les efforts déployés pour parvenir à cette solution et invite toutes les parties à s'abstenir de toute action compromettant sa viabilité. L'Union européenne continuera de soutenir l'Autorité palestinienne en vue de l'aider à répondre à ses besoins les plus urgents, à renforcer ses capacités institutionnelles et à mettre en œuvre son programme de réformes.

15. À la suite de la chute du régime criminel d'Assad en Syrie, le Conseil européen souligne l'occasion historique de réunifier et de reconstruire le pays, et insiste sur l'importance d'un processus politique inclusif, mené par les Syriens, répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien, conformément aux principes fondamentaux de la résolution 2254 du Conseil de sécurité de l'ONU. À cet égard, l'Union européenne soutient l'action menée par l'envoyé spécial des Nations unies pour la Syrie. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie au sein de frontières sécurisées devraient être pleinement respectées, conformément au droit international. Le Conseil européen souligne la nécessité d'assurer le respect des droits humains, y compris des droits des femmes, une gouvernance non confessionnelle et la protection des membres des minorités religieuses et ethniques, ainsi que de préserver le patrimoine culturel de la Syrie. Il invite toutes les parties à préserver l'unité nationale et à assurer la protection de tous les civils, la fourniture de services publics ainsi que la création des conditions permettant une transition politique inclusive et pacifique et le retour des réfugiés syriens en toute sécurité, de manière volontaire et dans la dignité, telles qu'elles sont définies par le HCR. Le Conseil européen souligne en outre l'importance que revêtent la lutte contre le terrorisme, la prévention de la réapparition de groupes terroristes et la destruction des stocks restants d'armes chimiques en Syrie. Dans ce contexte, le Conseil européen invite la Commission et la haute représentante à présenter au Conseil des mesures possibles pour soutenir la Syrie.

III. L'UE DANS LE MONDE

16. Le Conseil européen a tenu un débat stratégique sur l'action de l'UE au niveau mondial et sur les priorités de celle-ci dans le contexte géopolitique actuel.

IV. RÉSILIENCE, PRÉPARATION, PRÉVENTION DES CRISES ET RÉACTION À CELLES-CI

17. À la suite du rapport intitulé "Safer together: strengthening Europe's civil and military preparedness and readiness" (Plus en sécurité ensemble: renforcer la préparation et l'état de préparation civils et militaires de l'Europe), présenté par Sauli Niinistö, le Conseil européen réaffirme qu'il est important et urgent de renforcer la résilience, la préparation et les capacités en matière de prévention des crises et de réaction à celles-ci dans le contexte de l'évolution du panorama de la menace et du nombre croissant de catastrophes naturelles dues au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. S'appuyant sur le programme stratégique et sur les conclusions du Conseil européen de juin 2023 et de mars 2024, le Conseil européen considère qu'une préparation militaire et civile renforcée et coordonnée et une gestion stratégique des crises sont nécessaires, dans le cadre d'une approche "tous risques" englobant l'ensemble de la société. Cela devrait se faire en synergie avec l'OTAN le cas échéant, de manière inclusive et non discriminatoire, sans préjudice du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et compte tenu des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense. Ce nouvel état d'esprit axé sur la préparation est nécessaire pour renforcer la résilience de l'UE, protéger ses valeurs, préserver sa réussite économique et sa compétitivité et s'adapter au changement climatique.
18. Le Conseil européen encourage la poursuite des travaux visant à renforcer de manière cohérente la résilience et la préparation de l'UE et de ses États membres ainsi que leurs capacités en matière de prévention des crises et de réaction à celles-ci, y compris en vue de la future stratégie de préparation. Il invite la Commission, la haute représentante et le Conseil à poursuivre les travaux sur les différents axes de travail et actions au niveau de l'UE visant à soutenir les États membres, en tenant compte des spécificités des différents types de crises et dans le respect des responsabilités et des compétences des États membres.

V. MIGRATIONS

19. Le Conseil européen a fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses conclusions sur les migrations. Il a pris note de la récente lettre de la présidente de la Commission, en accordant une attention particulière aux travaux importants en cours sur: la dimension extérieure; la mise en œuvre de la législation adoptée par l'UE et l'application de la législation existante; la prévention de la migration irrégulière et la lutte contre celle-ci, y compris par de nouveaux moyens conformes au droit de l'UE et au droit international; les efforts urgents visant à faciliter, accroître et accélérer les retours; les pays d'origine sûrs; la lutte contre l'instrumentalisation, la traite des êtres humains et le trafic de migrants; et les voies d'accès sûres et légales dans le respect des compétences nationales. Le Conseil européen se félicite de l'intention de la Commission de présenter, au début de l'année 2025, une proposition législative relative aux retours, invite les colégislateurs à faire avancer en priorité les dossiers ayant une dimension migratoire et prend note de la communication de la Commission relative à l'instrumentalisation de la migration et au renforcement de la sécurité aux frontières extérieures de l'UE.

VI. AUTRES POINTS

Élargissement et réformes

20. Rappelant ses précédentes conclusions et la déclaration de Grenade du 6 octobre 2023, et conformément à son programme stratégique, le Conseil européen souligne l'importance que continue de revêtir l'élargissement en tant qu'investissement géostratégique dans la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité. En s'appuyant sur le nouveau dynamisme que connaît le processus d'élargissement, et conformément à l'approche fondée sur le mérite, tant l'Union que les pays qui aspirent à en devenir membres ont la responsabilité de tirer le meilleur parti de cette occasion.
21. Le Conseil européen fait siennes les conclusions sur l'élargissement approuvées par le Conseil le 17 décembre 2024.

République de Moldavie

22. Le Conseil européen félicite les autorités de la République de Moldavie pour le bon déroulement de l'élection présidentielle et du référendum visant à inscrire l'adhésion à l'UE dans la constitution, malgré les activités hybrides menées par la Russie pour saper les institutions démocratiques du pays. Il salue l'attachement des citoyens de la République de Moldavie à l'intégration européenne.
23. L'Union européenne continuera de travailler en étroite collaboration avec la République de Moldavie afin de renforcer la résilience et la stabilité du pays et de soutenir ses efforts de réforme sur sa trajectoire européenne, y compris par la mise en œuvre du plan de croissance pour la République de Moldavie et l'adoption rapide de la facilité pour les réformes et la croissance.
24. Le Conseil européen invite la Commission à examiner d'urgence d'autres moyens de fournir une assistance à la République de Moldavie en ce qui concerne le renforcement de sa sécurité énergétique.

Géorgie

25. Rappelant ses conclusions de juin et d'octobre 2024, le Conseil européen se déclare une nouvelle fois vivement préoccupé par la ligne de conduite suivie par le gouvernement géorgien, qui va à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union européenne est fondée. Il déplore la décision prise par le gouvernement géorgien de suspendre le processus d'adhésion du pays à l'UE jusqu'en 2028.
26. Le Conseil européen condamne fermement les violences à l'encontre des manifestants pacifiques, des personnalités politiques et des représentants des médias. Les autorités géorgiennes doivent respecter le droit à liberté de réunion et d'expression, et s'abstenir de recourir à la violence. Tous les actes de violence doivent faire l'objet d'enquêtes et les responsables doivent répondre de leurs actes.
27. Le Conseil européen souligne la volonté de l'Union de soutenir les aspirations européennes du peuple géorgien, ainsi que la trajectoire d'adhésion du pays dans le cas où les autorités géorgiennes changeraient leur ligne de conduite actuelle.

Activités hybrides

28. Le Conseil européen condamne fermement la campagne hybride, y compris le sabotage, les perturbations d'infrastructures critiques, les cyberattaques, les activités de manipulation de l'information et d'ingérence ainsi que les tentatives visant à saper la démocratie, notamment dans le cadre du processus électoral, que la Russie mène à l'encontre de l'Union européenne et de ses États membres. Dans ce contexte, il se félicite de l'adoption des premières inscriptions dans le cadre des mesures restrictives eu égard aux activités déstabilisatrices menées par la Russie. L'Union européenne et les États membres continueront de renforcer leur résilience et d'utiliser pleinement tous les moyens disponibles pour prévenir et décourager les activités hybrides de la Russie et y réagir.

Liberté, sécurité et justice

29. Le Conseil européen se félicite de la décision du Conseil levant les contrôles de personnes aux frontières intérieures terrestres avec la Bulgarie et la Roumanie et entre ces deux pays à partir du 1^{er} janvier 2025.
30. Le Conseil européen approuve les orientations stratégiques de la programmation législative et opérationnelle dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice adoptées par le Conseil le 12 décembre 2024.

Venezuela

31. Le Conseil européen exprime une nouvelle fois l'inquiétude que lui inspire la situation au Venezuela. Il appelle à la libération de tous les prisonniers politiques et demande au Venezuela de respecter les engagements auxquels il est tenu en vertu du droit international. L'Union européenne mobilisera tous les outils à sa disposition pour soutenir la démocratie ainsi qu'une transition pacifique et inclusive au Venezuela.

*

* *

À la suite de l'événement météorologique extrême dévastateur survenu à Mayotte, le Conseil européen fait part de ses condoléances les plus sincères et affirme sa solidarité avec la population de Mayotte.